

PASSEPORT MOBILITÉ

Le PASSEPORT MOBILITE est délivré par le CROUS

Renseignements et dossiers auprès de la Division de la Vie Étudiante du CROUS

<http://passeport-mobilite.cnous.fr/>

Le Passeport Mobilité est une aide accordée aux étudiants des départements et territoires d'Outre-Mer dont la filière est inexistante ou saturée à la Réunion.

Ce dispositif ouvre droit à un billet aller-retour (achat ou remboursement) par année universitaire

Pour constituer le dossier, il vous sera demandé "**une attestation de saturation ou de l'inexistence de la filière** " choisie.

L'attestation de saturation est délivrée à l'étudiant qui a été candidat à une formation qui existe à La Réunion et **dont la candidature a été refusée par écrit** faute de place dans cette formation.

- Les étudiants souhaitant s'inscrire dans une **filière universitaire (Licence, Master, Doctorat)** doivent adresser leur demande à :
DASE - UNIVERSITE DE LA REUNION 15, avenue René Cassin - BP 7151 - 97715
SAINT DENIS Messagerie Cedex 9
Tél : 0262 93 80 91 / Fax : 0262 93 80 96

Pour obtenir le formulaire, [cliquez ici](#)

*Attention, toute demande incomplète ne sera pas traitée! Merci de vous reporter à la liste des pièces à fournir sur le formulaire. Le délai moyen de traitement du dossier varie de quelques jours à quelques semaines si l'avis du responsable pédagogique est nécessaire. En **aucun cas l'attestation ne sera délivrée immédiatement.***

- Les étudiants souhaitant s'inscrire dans les **Sections de Techniciens Supérieurs** (préparation d'un **BTS**), **les Écoles d'ingénieurs ou de Commerce**, **les Instituts de formation** doivent adresser leurs demandes à :
SAIO-Rectorat ; attention, la demande se fait **uniquement par internet** à l'adresse suivante :
www.ac-reunion.fr/orientation-insertion/passeport-mobilite.html
- Les étudiants souhaitant s'inscrire à une préparation aux concours du **CAPES** ou de **l'agrégation**, doivent adresser leur demande à :
IUFM DE LA REUNION Allée des aigues marines, Bellepierre - 97487 SAINT-DENIS
CEDEX
Tél : 0262 90 43 43 / Fax : 0262 90 43 00 / web : www.iufm.reunion.fr



Division des Affaires Scolaires et des Enseignements
Campus universitaire du Moufia
15, Avenue René Cassin B.P. 7151
97715 Saint-Denis Messag cedex 9
Téléphone: 02-62-93-80-91 Télécopie: 02-62-93-80-96
Courriel : dase@univ-reunion.fr

DEMANDE D'ATTESTATION D'INEXISTENCE OU D'EXISTENCE DE FILIERE UNIVERSITAIRE

Licence Master Doctorat Autre

Intitulé exact du diplôme: Mention (du diplôme) : _____
Année d'étude : _____
Spécialité : _____
parcours : _____
Université fréquentée : _____
Année universitaire : 20 / 20

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

_____ CODE POSTAL: _____ VILLE: _____

Téléphone _____ Courriel : _____

Demande faite le: _____ Signature: _____

PIECES DEMANDEES ET A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Par courrier, en l'adressant à la DASE ou à déposer sur place

- La présente demande dûment remplie et signée.
- La photocopie du **certificat de scolarité** de l'Université de métropole
- La maquette (ou programme ou syllabus) de l'enseignement suivi
- Une petite enveloppe affranchie au tarif normal pour recevoir l'attestation par courrier.

IMPORTANT Pour une demande de doctorat ou de thèse il faut également l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale étudiante ainsi que l'intitulé exact de la formation (sujet de thèse).

ATTENTION:

AUCUNE ATTESTATION NE SERA ENVOYEE SI LA DEMANDE N'EST PAS COMPLETEMENT RENSEIGNEE

EN AUCUN CAS L'ATTESTATION NE SERA FAXEE OU ENVOYEE PAR COURRIEL

LE CERTIFICAT DE SCOLARITE EST OBLIGATOIRE POUR CONSTITUER LE DOSSIER.

SANS CE DOCUMENT VOTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITEE.